SEVESO.LU

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS

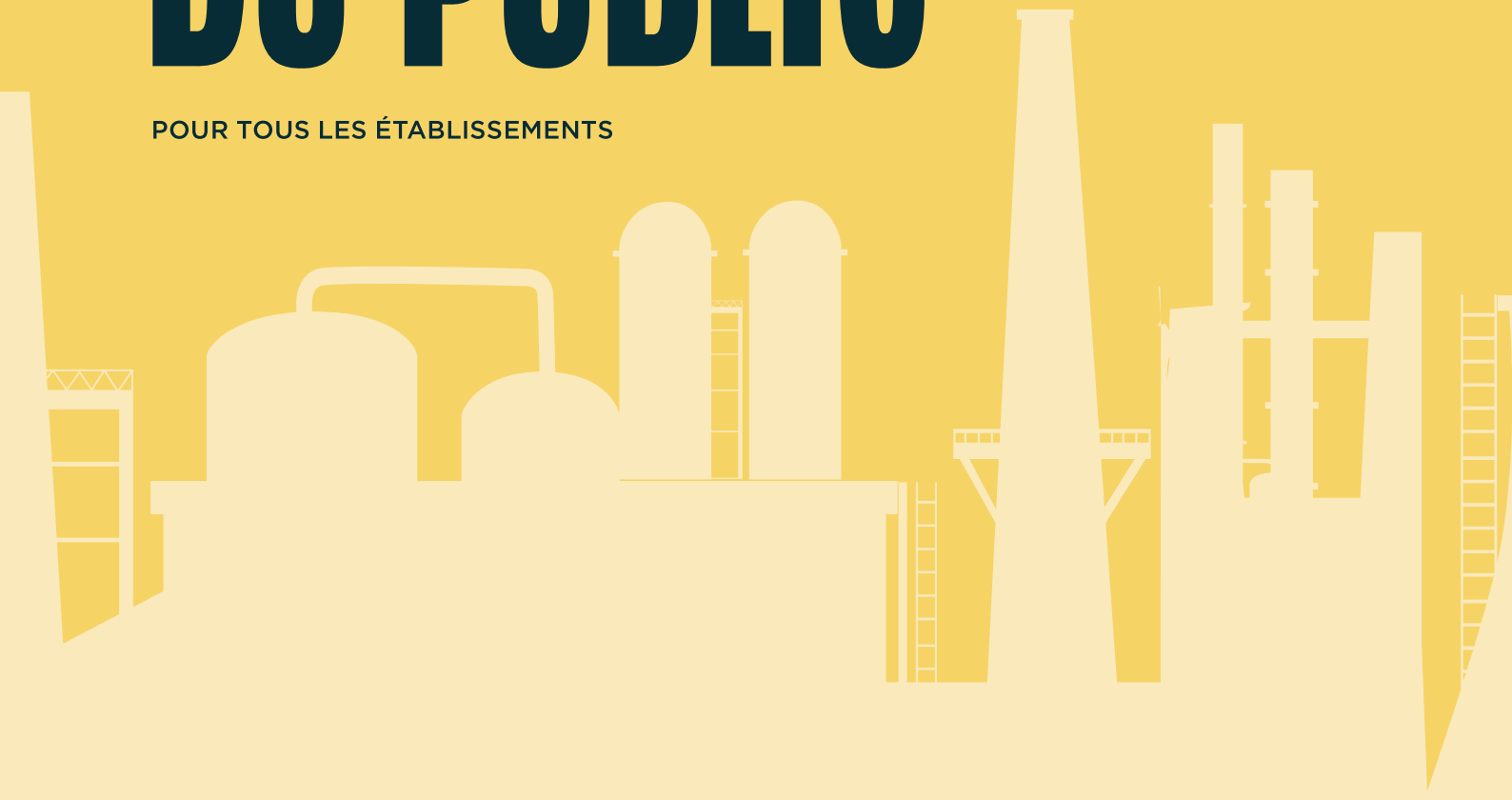

Les données à caractère personnel sont collectées conformément à l'article 22 de la loi du 28 avril 2017 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses .

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

SEVESO.LU

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Nom ou dénomination sociale : Cimalux S.A.

N° et rue : 1, Zone Artisanale Laangegronn

Code postal : 3731 **Localité :** Rumelange

Pays : Luxembourg

Site internet : www.cimalux.lu

Téléphone : + 352 55 25 25 1 **E-mail :** info@cimalux.lu

Statut "Seveso III"

Établissement soumis aux dispositions "Seveso III" : ☑ OUI ☐ NON

Rapport de sécurité transmis : ☑ OUI ☐ NON **Date de transmission :** 31/05/2021

Date de la dernière visite d'inspection : 20/09/2022

Où peut-on trouver des informations plus détaillées concernant l'inspection et le plan d'inspection :
(p.ex. site Internet, e-mail)

Merci de nous contacter par téléphone au +352 55 25 25 1 ou par e-mail à l'adresse info@cimalux.lu

Point de contact pour obtenir des informations plus détaillées sur l'inspection et le plan d'inspection ou toute autre information pertinente :

(p.ex. e-mail, adresse postale)

Merci de nous contacter par téléphone au +352 55 25 25 1 ou par e-mail à l'adresse info@cimalux.lu

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

Présentation de l'établissement

(sous réserve des informations confidentielles)

Cimalux S.A. est née de la fusion entre Ciments Luxembourgeois S.A. et Matériaux S.A. et fait désormais partie de Dyckerhoff GmbH, qui appartient à son tour au groupe italien Buzzi Unicem.
Cimalux exploite à Rumelange une usine de production de clinker de ciment Portland, qui est un composant important de la production de ciment. Le clinker produit à Rumelange est transporté par rail et par camion jusqu'au site d'Esch, où il est broyé en ciment.

Description de vos activités, de vos produits fabriqués, etc. :

Le site Cimalux de Rumelange dispose d'une unité de production permettant la fabrication de 1 000 000 de tonnes de clinker par an.
L'usine recycle jusqu'à 1 000 tonnes de déchets non dangereux et jusqu'à 500 tonnes de déchets dangereux par jour.

La production de clinker est divisée en trois phases principales :
• L'extraction des matières premières, calcaire et marne dans notre carrière, qui sont ensuite mélangées à des matériaux correcteurs
• La décarbonation de la matière première finement broyée
• Le traitement thermique dans un four rotatif (1450°C) avec refroidissement rapide du clinker

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

Information du public

Par quels moyens le public concerné sera-t-il averti, si nécessaire ?

En cas d'urgence, Cimalux alerte directement les secours externes qui déploient les moyens adaptés et participeront, en cas de besoin, à l'alerte du public.

En cas d'accident majeur, le public concerné sera averti par les autorités en charge du déclenchement du plan d'urgence externe.

Informations sur le comportement approprié à adopter en cas d'accident majeur :

(ou l'indication de l'endroit où ces informations peuvent être consultées électroniquement)

Restez à l'écart du site de l'entreprise.
Ne restez pas à l'extérieur.
Entrez dans un bâtiment fermé.
Appelez les enfants à l'intérieur.
Fermez immédiatement les fenêtres et les portes le plus hermétiquement possible.
Éteignez les systèmes d'aération et de climatisation dans les habitations et les véhicules à moteur.
Suivez les instructions des services de secours.

Des informations sur le comportement à adopter sont disponibles sur le site www.seveso.lu, rubrique «Comment réagir ?».

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

Substances dangereuses employées qui pourraient donner lieu à un accident majeur

Nom générique de la substance	Catégorie(s) de danger	Principales caractéristiques dangereuses
Solvants usés (utilisés comme combustibles de substitution)	H2, H3, P5c, E2	Facilement inflammable / Corrosif / Toxique / Cancérigène, Mutagène, Reprotoxique / Dangereux pour le milieu aq
Fioul ou gasoil léger (utilisé comme combustible)	P5c, E2	Facilement inflammable / Cancérigène/ Irritant pour les organes / Dangereux pour le milieu aquatique

SEVESO.LU

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

Nom générique de la substance	Catégorie(s) de danger	Principales caractéristiques dangereuses

SEVESO.LU

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

Nom générique de la substance	Catégorie(s) de danger	Principales caractéristiques dangereuses

SEVESO.LU

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

Nom générique de la substance	Catégorie(s) de danger	Principales caractéristiques dangereuses

SEVESO.LU

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

Nom générique de la substance	Catégorie(s) de danger	Principales caractéristiques dangereuses

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(UNIQUEMENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS **SEUIL HAUT**)

Dangers liés aux accidents majeurs

Informations générales relatives à la nature des dangers, leurs effets potentiels sur la sécurité et la santé des personnes et sur l'environnement, résumé des principaux types de scénarios d'accidents majeurs et mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :

Les scénarios d'accidents majeurs potentiels suivants ont été identifiés:

1. Libération de solvants avec fuite importante: Développement d'un incendie suivi d'une explosion des vapeurs de solvants et effet toxique des vapeurs de solvants

2. Libération de solvants par fuite sur la bride: Développement d'un incendie et effet toxique des vapeurs de solvants

3. Libération de fioul avec fuite importante: Développement d'un incendie

4. Libération de fioul par défaillance du tuyau de dépotage: Développement d'un incendie

Pour les scénarios 2, 3 et 4, l'impact se limite au site de Cimalux Rumelange et aux bois avoisinants. Ce n'est que dans le scénario 1, qu'en cas de vents défavorables, l'impact peut toucher des bâtiments voisins. Dans ce scénario, certains bâtiments comportant une activité artisanale dans la zone Laangegronn pourraient être touchés par un nuage toxique.

Cimalux assure une surveillance permanente de son processus de production et des installations importantes pour la sécurité afin de pouvoir intervenir avant qu'un accident majeur ne se produise. Des systèmes d'alerte permettent d'organiser au mieux la réponse à un incident et le plan d'urgence interne décrit les mesures à entreprendre pour limiter les impacts d'un accident.

SEVESO.LU

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(UNIQUEMENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS **SEUIL HAUT**)

Obligations de l'exploitant dans le cas d'un accident majeur et d'effets transfrontaliers d'un accident majeur

Notre établissement a pris les mesures adéquates sur le site et a notamment pris contact avec les services d'urgence (CGDIS) pour faire face à des accidents majeurs et en limiter le plus possible les effets :

☑ OUI ☐ NON

Un plan d'urgence externe a été établi pour lutter contre les éventuels effets hors site d'un accident :

☑ OUI ☐ NON

En cas d'accident, il est recommandé de suivre les instructions et de répondre aux demandes des services d'urgence (CGDIS). Plus d'informations sur le plan d'urgence externe :

Le plan d'urgence externe a été établi par les autorités en 2009. Il couvre le scénario de libération de solvants en grandes quantités.

Des informations sur le comportement à adopter sont disponibles sur le site www.seveso.lu, rubrique «Comment réagir ?».

L'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre de l'Union européenne, susceptible de subir les effets transfrontaliers d'un accident majeur:

☑ OUI ☐ NON

Si OUI, quel(s) État(s)?

☐ Allemagne ☐ Belgique ☑ France

SEVESO.LU

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Protection des données

Les données à caractère personnel communiquées par l'exploitant sont traitées par l'Inspection du travail et des mines (ITM) en sa qualité de responsable de traitement et en conformité avec les dispositions du Règlement général sur la protection des données. Pour plus de détails, vous pouvez consulter la rubrique « Protection des données » du site internet de l'ITM : https://itm.public.lu/fr/support/protection-donnees.html.